

# PROJET DE FORESTATION CERTIFIE BAS CARBONE

## — MAYENNE



**Département :** Mayenne (53)  
**Sylvo-écorégion :** Bocage armoricain A22  
**Dimensions :** environ 10 hectares, soit 18 000 arbres, soit environ 3 000 tonnes de CO2 à certifiables  
**Gestion :** réalisée par un gestionnaire forestier professionnel  
**Accès :** parcelles facilement accessibles, autoroutes et gare TGV de Le Mans

### DESCRIPTION DU PROJET

**Situation du projet :** le projet s'inscrit dans une opération plus globale concernant des prairies proches d'un massif forestier. A titre expérimental sont envisagées : semis, agroforesterie, haies.

#### Essences principales en haute futaie

- Chênes (pédonculé, sessile, pubescent) : essences-objectif majoritaire
- Douglas et Thuja Plicata : essences-objectif secondaire à l'étude
- Divers fruitiers sauvages : essences d'accompagnement
- Tilleuls : essence d'accompagnement

**Travaux préparatoires :** culture d'amélioration des sols, protections gibier par clôture amovible

#### Fonctionnement et entretiens pendant la première période (5 ans) :

- Aménagements des accès et espaces d'accueil
- Broyage entre les lignes et dégagements manuels chaque année, répulsif gibier en fonction des besoins
- Regarnis : 10 à 20% de la densité initiale, en cas de nécessité
- Organisation de visites de groupes, et chantiers de plantation participatifs
- Suivi des expérimentations

**Aspects paysagers :** Oui, avec relief + mares + arbres remarquables + haies bocagères, mellifères, et comestibles

**Gestion durable et responsable :** plan simple de gestion + sylviculture à couvert continu (ProSylva). Gestion maximisant les services éco-socio-systémiques : biodiversité, carbone, ouverture au public.

#### Période de réalisation envisagée :

- Communication du dossier de financement et prospection des financeurs en juin 2021
- Contractualisation avec le ou les financeurs de juillet à novembre 2021.
- Démarrage de la phase opérationnelle en novembre 2021

### LABELLISATION DU PROJET

**Le projet est éligible à la méthode de boisement sur terres agricoles**, applicable aux projets forestiers pour l'application du Label Bas Carbone. Le projet est éligible à **la compensation défrichement**.

### FINANCEMENT DU PROJET

**Montant à financer : 90 000 euros** comprenant la phase travaux et la phase entretien sur 5 ans, soit **30 € par tonne de CO2** additionnelle séquestrée. Multi-financement possible.